



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

Avis Public

CALENDRIER RÉGISSANT LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Simon que le Conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 1^{er} novembre 2022, a adopté une résolution établissant le calendrier régissant les séances ordinaires du conseil de l'année 2023, selon l'article 148 du *Code Municipal du Québec*.

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront les mardis et qui débuteront à **20 h** :

17 janvier	7 février	7 mars	4 avril	2 mai	6 juin	4 juillet
15 août	5 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre		

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette présente décision au bureau municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 3 novembre 2022

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 3 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 novembre 2022.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière